



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2079-DIS-R-SD**

(2026)

*cerfa*

**Formulaire obligatoire n° 13067\*18**  
**Art. 46 quater-0 YT de l'annexe III au CGI**

## **CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE PRODUCTION D'ŒUVRES PHONOGRAPHIQUES**

## **SITUATION RECAPITULATIVE**

(Article 220 octies du code général des impôts)

Etat à déposer dans l'hypothèse où l'entreprise a réalisé plusieurs œuvres phonographiques ouvrant droit chacune à un crédit d'impôt au cours du même exercice

## **Exercice du au**

## Nombre d'intercalaires /

Dénomination de l'entreprise :	N° SIREN :
Adresse :	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAINT DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)		<input type="checkbox"/>
Dénomination de l'entreprise :	N° SIREN :	
Adresse :		

**I- MONTANT TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔT DE L'EXERCICE**

<b>Nature de l'œuvre phonographique</b> <i>(Si le nombre de lignes est insuffisant, joindre une liste établie selon le même modèle)</i>	<b>Montant du crédit d'impôt<sup>1</sup></b>
-	
-	
-	
-	
-	
-	
	<b>Total<sup>2</sup>:</b>

***Le montant total des crédits d'impôt doit être reporté sur le relevé de solde n°2572-SD et la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD***

## II- RAPPEL DES CESSIONS DE CRÉANCES DE CRÉDITS D'IMPÔT<sup>2</sup>

Nature de l'œuvre phonographique	Date de la cession de la créance	Montant de la créance cédée
-		
-		
-		
		<b>Total:</b>

**Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

<sup>1</sup> Report de la ligne 20 ou 23 de la déclaration 2079-DIS-SD.

<sup>2</sup>Le montant total des crédits d'impôt ne peut excéder 1 100 000 € par entreprise et par exercice. Ce plafond est porté à 1 500 000 € pour les crédits d'impôt relatifs aux demandes d'agrément à titre provisoire prévues au IV de l'article 220 octies du code général des impôts déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>2</sup> Les coordonnées de l'établissement de crédit sont mentionnées sur la déclaration spécifique relative à l'œuvre pour laquelle il y a une cession de créance.